



signification categorie du mariage

Par **nathalie26**, le **17/05/2011** à **11:47**

bonjour

Pouvez vous me renseigner ce que signifie exactement :

"Marié en premières nocces sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à le, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle et judiciaire.

est ce que les biens sont a la moitié ?

merci par avance

Par **fra**, le **17/05/2011** à **12:03**

Bonjour,

[fluo]Non, par obligation ![/fluo]

Cela veut dire que vous êtes mariés sous le régime légal (En conséquence de quoi, vous n'avez pas signé de contrat de mariage chez un Notaire, avant la célébration de votre union), de la Communauté de biens réduite aux acquêts (régime légal français), et vous n'avez pas changé de régime matrimonial après votre mariage.

[fluo]Si vous, ou votre conjoint, ou les deux, possédez des biens dont vous avez hérités, ils vous demeureront propres et n'entreront pas dans la Communauté.[/fluo]

[fluo]Seuls les acquêts (biens meubles et immeubles acquis pendant le mariage, à titre onéreux) sont susceptibles d'être partagés par moitié mais, encore, cette moitié peut devoir une récompense, en certains cas, à la masse de biens propres d'un des conjoints.[/fluo]

Dernier exemple, vos effets personnels forment des biens propres par leur nature.